



Problèmes sur le réseau d'eau - service de piquet



En cas de problèmes à caractère **URGENT** sur le réseau d'eau potable de la commune de Pont-en-Ogoz, tels que : Rupture de conduite - Suspicion de fuite d'eau - Manque de débit ou débit anormal au robinet - Eau trouble ou colorée - Odeur ou goût suspect de l'eau (même limpide) N'hésitez pas à contacter le service de piquet (24/24) pour notre commune au no :

026 552 51 33

Pour toutes autres **demandes ou communications ordinaires**, il y lieu de s'adresser directement à l'administration communale au no tél : **026 915 14 94** ou par email : commune@pont-en-ogoz.ch

Propriété et entretien du réseau

Le réseau public s'arrête à la vanne de prise sur la conduite communale. Dès cet endroit, les installations, à l'exception du compteur, appartiennent au propriétaire de l'immeuble raccordé. La construction, l'entretien, les réparations éventuelles ou leur remplacement sont à sa charge.

Les défauts doivent être réparés sans délai par le propriétaire.

Les interventions sur les conduites communales ne peuvent être réalisées que par les entreprises agréées par le conseil communal.